

En France, les particuliers brûlent encore à l'air libre près d'un million de tonnes de déchets verts (tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage...). Pourtant, cette pratique est strictement interdite, pas seulement l'été, depuis la circulaire interministérielle du 18 Novembre 2011 et peut entraîner une contravention de 450 €.

Considéré encore comme anodin, le brûlage des déchets verts a longtemps été et reste encore trop souvent ancré dans nos usages. Or, nous savons aujourd'hui que cette pratique est toxique pour notre environnement et notre santé.

Il faut savoir que 50 kg de déchets verts brûlés émettent autant de particules fines que 9 800 km parcourus par une voiture diesel récente et en circulation urbaine*. Ces particules, dispersées à l'air libre, contribuent à la pollution de l'air, responsable, chaque année, de 42 000 décès prématurés en France.

Plusieurs solutions alternatives peuvent nous permettre d'abandonner la pratique du brûlage. Elles sont, à la fois, plus saines plus écologiques et, en même temps, nous permettent de valoriser ces déchets :

- **Le paillage / broyage** : les petites et grosses branches broyées constituent un excellent paillis pour embellir le jardin et protéger le potager. Pailler permet à vos plantations de conserver l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes. Vous pouvez obtenir votre propre broyat à l'aide de votre tondeuse pour les plus petits branchages ou d'un broyeur pour les branches de diamètre plus important que vous pouvez louer, emprunter, acheter...

- **Le compostage domestique** : enrichir votre compost de tonte sèche, feuillage et petit branchage broyés, vous fournira un amendement de qualité pour votre jardin.

Avec une contribution de 20 €, vous pouvez commander votre composteur auprès du SYDED du Lot : 05.65.21.54.30

- **La déchetterie : en dernier recours**, vous pouvez amener vos déchets verts à la déchetterie la plus proche. Ils seront par la suite valorisés sur une plateforme de compostage pour en faire du compost qui sera remis à disposition des usagers. Un réseau de 29 déchetteries couvre le département du Lot. (<http://www.syded-lot.fr>)

*Source : *Le brûlage des déchets verts*, Février 2014, Lig'AIR, surveillance de la qualité de l'air en région Centre

Autre astuce : la tonte mulching

Cette technique consiste à laisser l'herbe, finement coupée par les tondeuses adaptées, directement sur place.